

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 4

Référence : E-4 (Énergir), Notes sténographiques du 4 septembre 2025, volume 5, page 128.

Demande : Fournir le volume qui a été inscrit aux besoins de la journée de pointe pour couvrir les besoins des retraits interdits des clients en service interruptible (Demandé par la formation)

Réponse :

Au moment de la production du plan d'approvisionnement, le retour de clients faux-interruptibles vers le service continu à l'hiver 2025-2026 n'était pas détaillé. Ainsi, comme mentionné à la pièce B-0158, Énergir-H, Document 3, Énergir a inclus un volume correspondant au volume des retraits interdits effectués lors du 3 février 2023 au besoin de la journée de pointe pour couvrir les retraits potentiels de certains clients interruptibles, soit $570 \text{ } 10^3\text{m}^3$.

Cependant, lors de la production du 0/12 à l'automne 2025, le volume inclus au besoin de la journée de pointe sera révisé pour ne plus inclure les clients du tarif D₅ qui auraient migré vers le service continu. Après cet ajustement, le besoin pour couvrir les retraits interdits potentiels sera révisé à $472 \text{ } 10^3\text{m}^3$.